

1930 - 1932

les scandales

Chronologie résumée des événements

- 1930 Elections cantonales. Bien qu'étant le parti le plus important au Grand Conseil (37 sièges sur 100), le Parti socialiste n'est pas représenté au Conseil d'Etat.
- 1931 Série de scandales politiques et financiers dénoncés par Léon Nicole.
- 1932 Février Conférence pour le désarmement à Genève. A cette occasion et pour contrer des manifestations communistes et socialistes, le Conseil d'Etat fait appel à l'armée. Des mitrailleuses sont montées sur des camions des Travaux Publics.
- Juin Création de l'Union nationale (UN) par la fusion de l'Ordre politique national (OPN, fasciste) et de l'Union de défense économique (UDE, issue des milieux patronaux).
Il y a 8000 chômeurs à Genève.



Le 14 février 1931, Léon Nicole interpelle le gouvernement sur ce qui va devenir le scandale de la banque de Genève, un scandale qui va profondément marquer la vie politique du canton.
Compromis, le Conseiller d'Etat radical A. Moriaud démissionne.

5 novembre 1932

l'accusation publique

Samedi 5 novembre

Apparition sur les murs de la ville de l'affiche de l'UN annonçant la "Mise en accusation publique des Sieurs Nicole et Dicker" prévue pour le mercredi 9 novembre à 20h30 dans la Salle communale de Plainpalais.

Dimanche 6 novembre

Lettres du Parti socialiste au Conseil d'Etat et au Conseil administratif de la Ville demandant l'interdiction de l'assemblée de l'UN.

Lundi 7 novembre

Réunion du comité du Parti socialiste. Réponse négative du Conseil administratif.

Mardi 8 novembre

Assemblée générale du PS qui met au point une contre-manifestation. Réponse négative du Conseil d'Etat. Lettres de l'UN à ses membres préparant l'assemblée du 9 novembre.



Apposée sur les murs de Genève le 5 novembre 1932, cette affiche, annonçant la réunion de l'Union nationale, va tout déclencher.

9 novembre 1932

les faits



Mercredi 9 novembre

- 10h00 Réunion du Conseil d'Etat
- 11h00 Le Conseil d'Etat demande à Berne l'envoi de troupes
- 12h15 Réponse favorable du Département militaire fédéral.
"Le Travail" publie les détails de la contre-manifestation
- 17h00 Mise en place par la police de 5 barrages protégeant la Salle communale de Plainpalais
- 17h30 Arrivée à Genève de l'école de recrues III/1 (610 hommes)
- 18h30 La police prend position aux barrages
- 19h10 Arrivée des premiers contre-manifestants
- 19h30 Les manifestants de l'Union Nationale entrent dans la salle
- 20h15 Ouverture des portes de la Salle communale de Plainpalais au public
- 20h30 Début de la manifestation de l'UN
- 20h45 Discours de Léon Nicole devant le barrage de la rue de Carouge;
5000 contre-manifestants sont alors présents
- 21h00 Le barrage de la rue de Carouge cède.
Le conseiller d'Etat Martin fait mander la troupe
- 21h05 La police rétablit le barrage
- 21h15 La 1^{re} compagnie quitte la caserne (108 hommes). Déplacement de la troupe jusqu'au boulevard du Pont-d'Arve puis vers la rue de Carouge, à travers la foule. Echauffourée avec les contre-manifestants. 10 fusils, 15 baïonnettes, un fusil-mitrailleur, 2 pistolets et 10 casques sont pris à l'armée et brisés.
18 soldats sont légèrement blessés
- 21h25 Le major Perret demande la compagnie III en renfort. Retour des soldats sur la place du Palais des Expositions (il ne reste alors que 93 hommes).
- 21h34 Tir des soldats (10 à 15 secondes)
150 coups environs ont été tirés: 13 morts, 63 blessés
- 21h36 Arrivée des renforts de la compagnie III
- 22h00 La place où a eu lieu la fusillade est évacuée. Des coups de revolver sont tirés à la rue de Carouge. Le comité de l'UN se rend à Cologny.
Une manifestation de protestation a lieu à Lausanne
- 23h00 Léon Nicole rentre chez lui. Le Conseil d'Etat siège

10 novembre



Echauffourée avec les contre-manifestants, 10 fusils, 15 baïonnettes, 1 fusil-mitrailleur, 2 pistolets et 10 casques sont pris à l'armée et brisés. 18 soldats sont légèrement blessés.



Plusieurs immeubles et magasins furent touchés par les tirs des soldats.



23 novembre 1932

les mesures

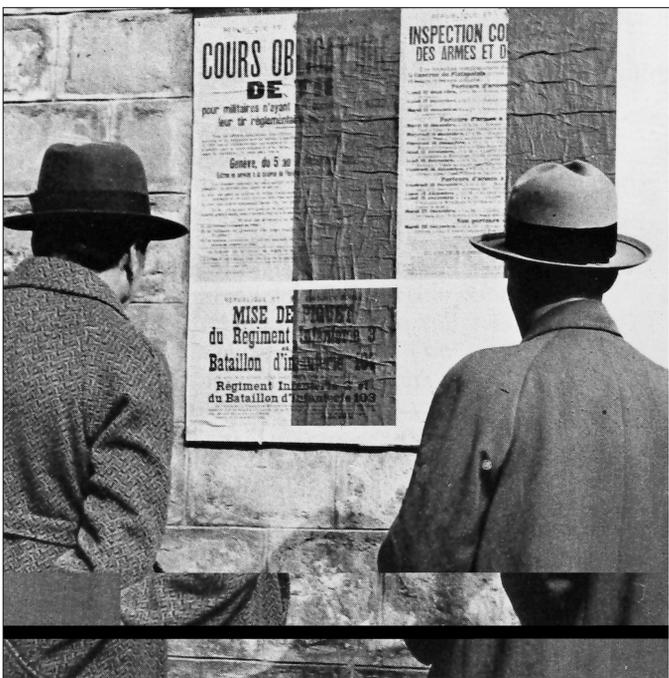


Jeudi 10 novembre

- 00h00 G. Oltramare téléphone au Conseil d'Etat pour lui demander l'arrestation de L. Nicole.
- 01h00 Le conseiller d'Etat Martin signe le mandat d'arrêt contre L. Nicole (après les refus du procureur général et du juge d'instruction).
- 10h00 L. Nicole est arrêté. Le Conseil d'Etat siège et adresse une proclamation aux citoyens.
- 15h00 Le Conseil fédéral décide l'application du Code pénal militaire aux civils.

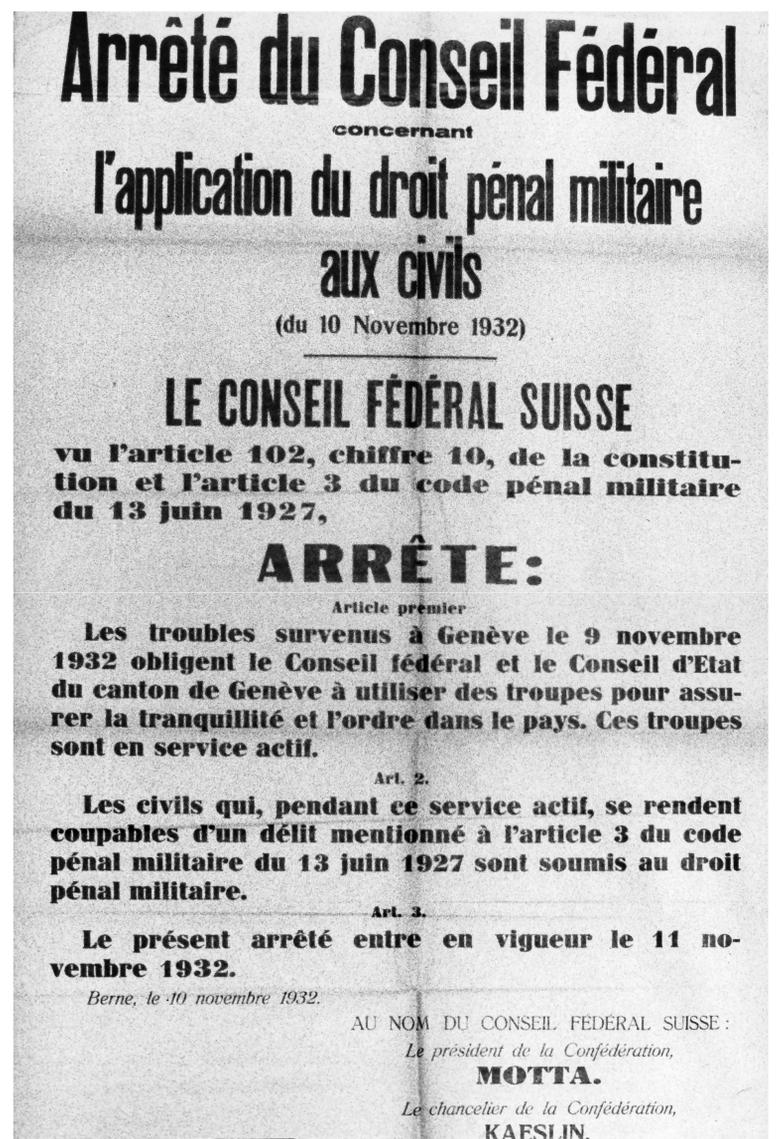
Vendredi 11 novembre

- 10h30 Le Conseil d'Etat reçoit une délégation de l'Union des syndicats du canton de Genève.
- 21h15 La grève générale pour le lendemain est votée par l'assemblée de l'USCG.
- 21h30 Le Conseil d'Etat se réunit et demande au Département militaire fédéral le renfort du bataillon d'infanterie de montagne 6



Avis de mise de piquet du régiment genevois par le Conseil d'Etat

15h00 le conseil fédéral décide l'application du code militaire



12 novembre 1932

la grève générale



Suivant le mot d'ordre grève, des manifestants bloquent la circulation.
Ici au rond-point de Plainpalais

Samedi 12 novembre

A 9h00 les troupes sont sur pied. L'application du Code pénal militaire aux civils entre en vigueur. Les troupes genevoises sont assermentées avec quelques incidents. Obsèques des victimes.

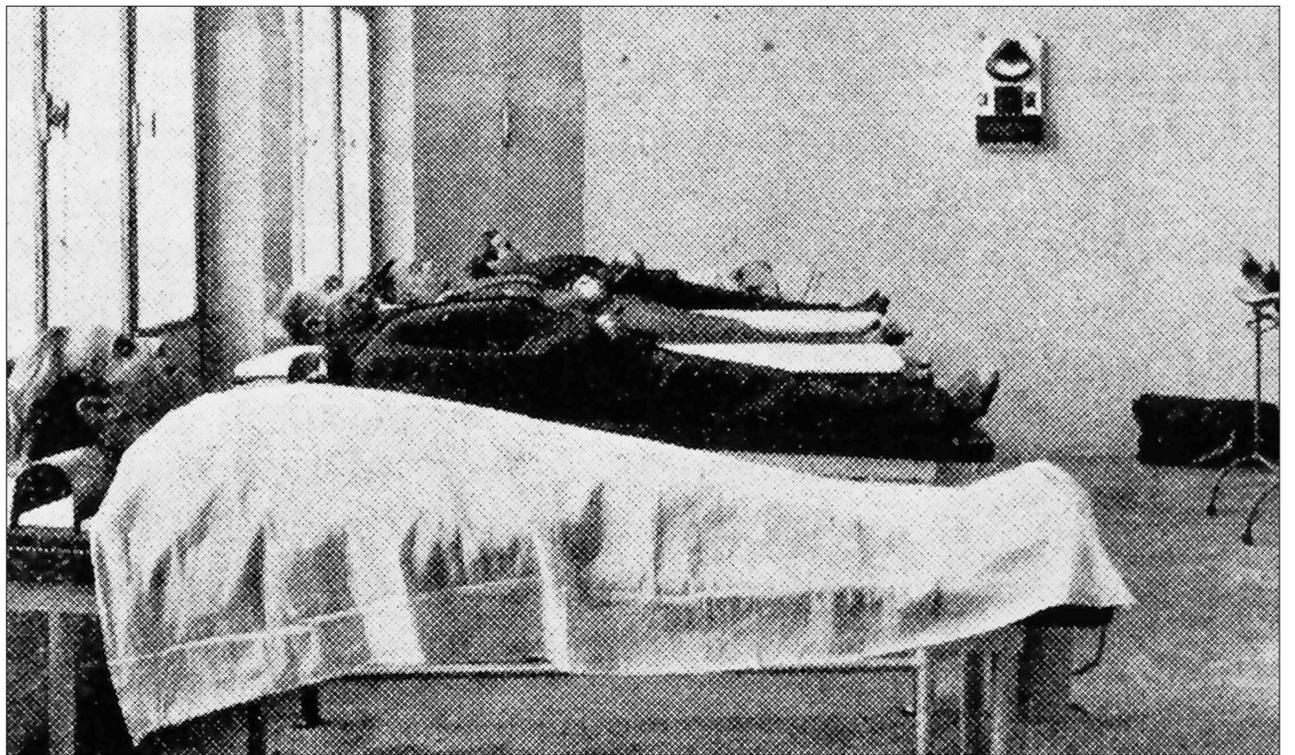


12 novembre 1932

le deuil



De nombreux genevois assistent à l'enterrement des victimes



Les victimes

Henri Fürst, 38 ans, mécanicien, président du parti communiste genevois.

Francis Clerc, 54ans, fraiseur, père d'un des soldats de la troupe qui a tiré.

Hans Brugger, 28 ans.

Edmond Junod, 29 ans, mécanicien.

Oscar Maurer, 25 ans, employé de banque, tué alors qu'il sortait des cours du soir.

Gabriel Loup, 57 ans, patron boulanger.

Edouard Quillet, 34 ans, employé à l'armée du salut.

Jean-Pierre Lederraz, 23 ans, employé de commerce.

Emile Henry, 55 ans, batelier.

Emile Guignet, 27 ans.

Melchior Allemann, 31 ans, employé d'hôtel, militant socialiste.

Alphonse Kolly, 41 ans.

Marius Rattaz, 36 ans, régent principal à Chêne-Bourg,
mort le 14 novembre des suites de ses blessures

Epilogue

Mercredi 16 novembre 1932

Le Grand Conseil approuve les mesures prises par le gouvernement.

Vendredi 18 novembre

36 personnes au total ont été arrêtées.
Certaines resteront 4 mois en prison.

Du 15 mai au 6 juin 1933

Procès devant les Assises fédérales. Léon Nicole, condamné à 6 mois de prison, est libéré le 17 octobre.

26 novembre 1933

Léon Nicole est élu président du Conseil d'Etat où les socialistes sont 4 sur 7. Ils ont par ailleurs gagné 8 sièges au Grand Conseil (45 sur 100)

1932

La Suisse compte 4 millions d'habitants,
54000 chômeurs complets, 1 travailleur sur 5 manque de travail,
159000 journées de travail perdues pour fait de grève,
25 millions de journées perdues par le chômage.

Le canton de Genève compte 178374 habitants (349040 en 1980).

La ville de Genève compte 129344 habitants (156505 en 1980).
93249 personnes sont actives dont 53% d'ouvriers,
29514 personnes sont assurées contre le chômage,
8000 à 10000 travailleurs chôment, les caisses d'assurance chômage indemnisent 1410 assurés (fin septembre).

Pour les dépenses quotidiennes, combien de minutes de travail?

selon le salaire minimum d'un menuisier

	en 1932	en 1982
1kg de pain	14 min.	11 min.
1litre de lait	13 min.	6 min.
1kg de pommes de terre	7 min.	6 min.
1kg de viande de boeuf	1h57	58 min.
12 oeufs frais du pays	1h24	25 min.
1kg de sucre	12 min.	5 min.
le journal	4 min.	4 min.
1 coupe de cheveux	49 min.	54 min.
1 mois de loyer (3 pièces hlm)	33h48	36h06
1 abonnement de tram mensuel	12h30	3h28

en 1932 le salaire minimum d'un menuisier qualifié était de 1 franc 60 à l'heure.
la durée du travail était de **48h par semaine** (5 jour 1/2)
il n'y avait pas de vacances et les jours fériés n'était pas payés.